

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 22 avril 2026 à 18h30, le Comité Syndical du SIRCO, légalement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean de Braye (45800), sous la Présidence de Monsieur Thierry BEAUSOLEIL.

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 16

Représentés : 1

Nombre de votants : 17

Votes « Pour » : 17

Votes « Contre » : 0

Abstention : 0

Présents : Mme Florence BAROTH, Mme Célia BERGER, Mme Cathy MONTASSIER, M. Patrice ARGENTI, M. Cédric GOURIN, Mme Martine BERANGER, Mme Nathalie HAMEAU, Mme Anne LE BIHAN, M. Guy PIVAIN, M. Fabien RIVIERE DA SILVA, Mme Catherine PITOU, M. Hakim AZZOUZ, M. Thierry BEAUSOLEIL, M. Quentin JAHIER, M. Cédric QUATORZE, M. Jocelyn LANGER, M. Philippe RINGUET, Formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée et représentée :

Mme Leïla PAROU

Pouvoir :

Mme Leïla PAROU a donné pouvoir à M. Guy PIVAIN

Secrétaire de séance : M. Quentin JAHIER

**N°2026/04-22-11 : CONVENTION D'ADHESION APPROLYS –
DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Monsieur le Président expose :

Le SIRCO est adhérent de la centrale d'achats du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS. L'objet de la convention constitutive du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS, est : « passe et exécute des marchés pour ses besoins propres, passe et exécute des accords-cadres pour ses besoins propres, passe et, le cas échéant, exécute des marchés publics destinés à ses membres, conclut, et le cas échéant exécute, des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses membres, passe et, le cas échéant, exécute des appels à projets et autres procédures de mise en concurrence particulières destinés à ses membres, conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.), peut fournir à ses membres une assistance à la passation des marchés et accords-cadres, notamment sous la forme de mise à disposition d'infrastructures techniques, de prestation de conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation, ou encore de prise en charge de la préparation et de la gestion des procédures de passation au nom et pour le compte de ses membres. ».

Cette centrale d'achats permet, grâce à la mutualisation des besoins, de bénéficier de meilleurs prix et de services attractifs.

L'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales stipule qu'il est procédé à une désignation par un vote à bulletin secret.

Toutefois ce même article donne la possibilité au Comité Syndical de procéder au vote à main levée.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Cela étant exposé,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de procéder au vote à main levée
- de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à l'assemblée générale du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS.

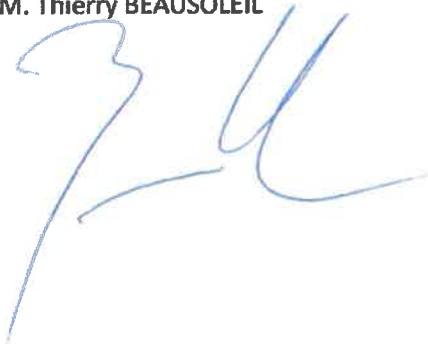
Par 17 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, le Comité Syndical :

- **DECIDE** de procéder au vote à main levée
- **DESIGNE** Monsieur BEAUSOLEIL Thierry, représentant titulaire, et Monsieur ARGENTI Patrice, représentant suppléant.

Ces derniers sont autorisés, le cas échéant, à exercer les fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration du GIP.

Fait et délibéré le 22 avril 2026, à Saint-Jean de Braye.

Pour ampliation certifiée conforme
Le Président du SIRCO,
M. Thierry BEAUSOLEIL



Le secrétaire de séance,
M. Quentin JAHIER

